

---

## **Le Plan de Fumure, un outil pour la maîtrise des pollutions diffuses**

---

Des opérateurs de bassin ont alerté la CLE sur l'intérêt que présente pour eux la démarche d'élaboration des plans prévisionnels de fumure (PPF) avec les agriculteurs, et leur souhait de voir cette démarche portée dans un cadre collectif de bassin, et donc de pouvoir bénéficier de financements dans le cadre des programmes de bassins versant.

Une réunion de travail a été organisée avec les techniciens de l'association « Grand Bassin de l'Oust », les services de l'Etat, et le Président du Conseil scientifique auprès de la Région Bretagne.

A titre d'exemple, sur le bassin de l'Oust, et pour la campagne 2006-2007, plus de 1800 PPF ont été financés par GBO, majoritairement auprès de prestataires (Coopératives et négoce, contrôle laitier, centre de gestion ...) ou, dans une plus faible proportion, directement aux agriculteurs en organisant des formations à cette technique.

Le PPF est devenu une obligation réglementaire, mais dans une version ne concernant que l'Azote, et sans qu'il soit organisé un système de retour de l'information, et de contrôle. A partir d'un cahier des charges commun, le système exposé doit permettre :

- de s'intéresser aux trois éléments Azote, Phosphore et Potasse ;
- de faire remonter les documents vers la structure de bassin ;
- s'assurer de l'utilisation et de la mise en pratique du PPF (grâce à la vérification de la cohérence entre le PPF et le cahier de fertilisation, qui correspond à l'enregistrement des pratiques réelles) ;
- de contrôler la qualité de la prestation ;
- de synthétiser les données ;
- de faire approprier le document, et d'améliorer la formation des agriculteurs.

Aux yeux des scientifiques, cette démarche collective, passant par les structures de bassin, est à encourager, car elle permet une bonne approche analytique.

**La CLE émet donc, auprès des financeurs, le vœu que ces actions continuent à être soutenues financièrement, en proposant de les inscrire dans une perspective pluriannuelle de dégressivité, afin que les agriculteurs puissent dans les années à venir s'approprier cet outil et l'utiliser pleinement.**

**Par ailleurs, La CLE souhaite que le corpus de données recueilli sur l'Oust fasse l'objet d'une analyse permettant de décrire les pratiques de fertilisations. Le cahier de charges de cette étude sera validé par le Professeur Pierre Arousseau, membre de notre CLE, et cette étude sera réalisée, au titre de l'animation de la CLE, par l'IAV-EPTB Vilaine**